

# 5 MAJEURS JEUNES

**Numéro club :** \_\_\_\_\_ **Club :** \_\_\_\_\_

**Equipe concernée : Catégorie :** \_\_\_\_\_

NOM	PRENOM	NUMERO LICENCE

**Règlement :** Lorsqu'il y a deux équipes sur un même niveau Honneur Départemental, le club se doit de fournir un 5 majeurs constituant les joueurs de l'équipe première. En cas de non déclaration de ce 5 majeurs, les 5 premiers joueurs inscrit sur la feuille de match de la première journée de championnat constitueront de fait ce 5 majeurs.

La COC sera vigilante sur le respect de l'éthique sportive notamment sur les clubs ayant des équipes jeunes de même catégorie d'âge évoluant en Région et en département ; la règle de brûlage N/2 s'appliquera automatiquement. Ex : 1 joueur ayant évolué en Région sur N/2 matches ne pourra évoluer ensuite en championnat départemental.



**Document à retourner début de 2e partie de championnat**